

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 28 novembre 2022 à la salle polyvalente de St-Bonnet-lès-Allier, sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°73	Culture	Validation programmation 2023 et demande de subventions	Approuvé à l'unanimité
------	---------	---	------------------------

Bilan « Éducatif, Artistique et Culturel » : voici la 5^{ème} année où le service culture met en œuvre son PEAC avec pour thématique "Osons dire, écrire, faire" en 2022 comme en 2021 et 2020, après deux années autour de "Si t'es jardin".

En 2021/2022, ce sont près de 8 600 personnes qui ont pu bénéficier des interventions, (contre 5 000 en 2020/2021), essentiellement le jeune public (0-16 ans) et le public en marge dit "isolé" ou en réinsertion.

6 artistes ont été invités en résidence dans le domaine des arts plastiques, de la musique ou encore de l'écriture. Les interventions artistiques dans les écoles, collèges et établissements du territoire ont donné lieu à l'exposition sonore et dessinée « Portraits sans frontières ».

Pour accompagner ces actions de médiation et en partenariat avec le réseau des bibliothèques, Damien Roudeau a présenté ses expositions « Refuges » et « L'eau vive » dans différentes communes de Billom Communauté avec des ateliers dessin.

Pas moins de 19 projections de cinéma ont pu être faites et une création audio-visuelle est en cours avec les résidents de l'ESAT d'Escolore.

Enfin, de nombreuses actions ont été menées en lien avec les autres services de Billom Co sur des thématiques telles que l'agriculture, l'urbanisme, le plan climat, les rivières, le réseau des bibliothèques et le PAH sans oublier le projet chorale rock, en partenariat avec le Conseil départemental et la grande chorale de la coopérative de mai avec 5 concerts de restitution

La 6^{ème} saison lance une nouvelle thématique « Mouvemente moi ! ».

C'est ainsi qu'interviendront : une artiste plasticienne avec des classes de primaires, du collège du Beffroi, auprès des résidents des berges de l'étang à Chauriat et de l'Ehpad la miséricorde ; des ateliers d'initiation à la batucada avec différentes écoles ; des ateliers de création d'instruments de percussions auprès des scolaires et de l'école de musique, des ateliers de danse avec des écoles, des lectures animées et musicales (auprès des écoles, du RPE, du multi-accueil et des bibliothèques) autour de la thématique du mouvement dans la jungle ; des séances de cinéma avec Ciné Parc, des expositions et des temps forts avec divers concerts et spectacles.

Une grande restitution aura lieu le samedi 13 mai, pendant le festival Art d'école accueilli à Billom du 11 au 16 mai.

Une nouveauté : des voyages en bus (en partenariat avec la ville de Billom) pour aller voir des spectacles à Clermont

Le budget total s'élève à 59 540 € et est aidé par l'État à hauteur de 26 000 €, la Région 8 000 €, le Conseil départemental 3 190 €, ce qui laisse un reste à charge d'environ 22 350 € pour Billom Communauté.

N°74	Urbanisme	Approbation du PVAP de Billom	Approuvé à l'unanimité
------	-----------	-------------------------------	------------------------

Le projet de révision de la « Zone de protection du patrimoine, de l'architecture et du paysage » (ZPPAUP) de Billom en « Site patrimonial remarquable » (SPR) et « Projet de valorisation du patrimoine et de l'architecture » (PVAP) est terminé. Suite aux différentes étapes qui se sont déroulées entre juin 2021 et la validation de la nouvelle version en commission locale (CLVAP) d'avril 2022, le Préfet de Région a donné son accord définitif sur le document en octobre dernier.

A noter que le SPR/PVAP sera intégré au PLUH comme servitude d'utilité publique par simple arrêté du président de mise à jour.

N°75	Marché public	Attribution de marché pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	---	------------------------

La gestion et l'entretien technique de l'aire d'accueil, sont confiés depuis le 1^{er} janvier 2010 à un prestataire. Depuis 2013 le marché prévoit également l'entretien technique du terrain familial. Le marché arrive à échéance aussi une consultation a été lancée sous la forme d'un marché adapté. C'est un marché d'un an, renouvelable 2 fois.

Une seule entreprise a répondu : la société SG2a l'Hacienda pour un montant de 48 515 € HT pour 2023. Par ailleurs, il est validé le reversement des aides de gestion - d'environ 60 % - de l'État et du Conseil départemental du prestataire à Billom Communauté.

N°76	Économie	Revente du château de Mezel	Approuvé à la majorité*
------	----------	-----------------------------	-------------------------

L'assemblée valide la mise en vente du château féodal de Mezel au prix de 760 000 € net vendeur et donne tous pouvoirs au président pour signer des conventions de mandat avec deux agents immobiliers.

* 5 contre et 2 abstentions

N°77	Mutualisation	Achat groupé de papeterie et de fournitures administratives et scolaires	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	--	------------------------

Billom Communauté est coordinatrice d'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives et scolaires. Le titulaire du marché a sollicité une rencontre afin d'exposer les difficultés qu'il rencontre dans l'exécution du marché au regard des fortes hausses des prix et des problèmes récurrents d'approvisionnement. Après concertation, les membres acceptent la signature d'un avenant n° 2 relatif à une hausse des tarifs sur les différents produits de ramettes et deux nouveaux produits sont également rajoutés.

N°78	Finances	Décision modificative n°3 au BP	Approuvé à l'unanimité
N°79	Finances	Taxe d'aménagement	Approuvé à l'unanimité

78 – L'assemblée valide la décision modificative n°3 qui permet d'une part de rectifier une erreur d'amortissement au budget primitif pour un montant de 104,79 € et d'autre part, en dépenses de fonctionnement, de prendre en compte l'augmentation du point d'indice (21 000 €), les reclassements des catégories B, des enseignants de l'école de musique et les remplacements divers pour un montant de 55 000 €.

79 – A l'issue d'un groupe de travail de la commission finances, l'assemblée décide du partage de la taxe d'aménagement perçue à partir de 2022 par les communes sur les zones d'activité (visées dans la délibération du 25 septembre 2017 n°112bis) : 90 % de cette taxe reviendra à l'EPCI. Ainsi seules les communes de Billom, Mur-sur-Allier, Pérignat-ès-Allier et Vertaizon sont concernées.

Fait à Billom le 30 novembre 2022

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM